

Date du début	Date de la fin	Type de chambre	Simple
mardi, 3 décembre 2019	jeudi, 5 décembre 2019	Traditionnelle	189,00\$

\*Veuillez noter que des frais supplémentaires s'appliquent pour les chambres en occupation triple ou quadruple.\*

Les tarifs par nuitée sont exprimés en dollars canadiens et sont assujettis aux taxes applicables au moment du départ (présentement 3,5% taxe d'hébergement, 5% TPS et 9.975% TVQ à la signature du contrat).

Les tarifs de groupe susmentionnés sont nets et sans commission. Congrès de la SOFPEL s'engage à communiquer ces tarifs à chacun de ses mandataires désignés et à résoudre tout problème de rémunération de ces derniers auprès de leur direction.

#### MODE DE RÉSERVATION

Les participants réservent eux-mêmes leurs nuitées en communiquant avec Marriott au 1-800-325-3535.

Toute réservation doit s'accompagner d'un acompte pour la première nuitée ou être garantie par une carte de crédit reconnue ou par Congrès de la SOFPEL, sans quoi l'hôtel ne retient pas la chambre.

#### ANNULATION DE CHAMBRE

Toutes les réservations peuvent être annulées jusqu'à 48 heures locales le jour avant l'arrivée sans aucune pénalité. Les annulations faites après 48 heures seront assujetties aux frais et taxes d'une nuitée. Ces frais seront portés à la carte de crédit utilisée pour garantir la réservation.

Les participants doivent effectuer leurs réservations au plus tard le **mardi, 5 novembre 2019** (la « date limite »). À ce moment, l'hôtel passe en revue la demande de chambres pour l'événement, libère les chambres non réservées et décide, en fonction de la disponibilité et des tarifs, s'il accepte ou non les réservations subséquentes au tarif de groupe de Congrès de la SOFPEL.

Si pour une quelconque raison vous n'avez plus besoin de retenir les chambres, en totalité ou en partie, veuillez-nous en faire part dans les plus brefs délais et nous annulerons ou relâcherons les chambres bloquées sans pénalité. La politique d'annulation pour les chambres réservées individuellement restera en vigueur.

Congrès de la SOFPEL convient que ni elle, ni les participants de l'événement, ni les tiers ne sont autorisés à attribuer des droits ou des obligations en vertu du présent contrat, ou à revendre ou à céder à des personnes sans lien avec Congrès de la SOFPEL les réservations de chambres, d'espaces de réunion ou de toute autre installation découlant des présentes.

Les conditions de facturation suivantes s'appliquent :

tous les frais incombent au participant (s'il désire payer au comptant, il peut avoir à laisser un acompte en argent ou par carte de crédit comme garantie)

La présente lettre est assujettie à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux applicables, y compris les codes de santé et de sécurité, les lois sur la vente de boissons alcoolisées, les lois sur les droits des personnes handicapées et les lois antiterroristes. L'hôtel et Congrès de la SOFPEL s'engagent à coopérer pour assurer le respect de ces lois.

En cas de règlement de litige, le perdant paiera les coûts et les honoraires d'avocat du gagnant.